

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 13 MAI 2013, A COUVET, SALLE DE SPECTACLES

---

**Présidence** : M. Bernard Rosat (PS)

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

Le président relève que le 14 avril dernier s'est déroulée l'élection au Grand Conseil. Au vu des circonstances, son dépouillement a été effectué le 28 avril 2013, date de l'élection au Conseil d'Etat. Le président tient donc à remercier à la fois celles et ceux qui se sont mis en liste pour ces élections et à la fois celles et ceux qui ont été élus au Grand Conseil. C'est seulement le 19 mai prochain que la composition du Conseil d'Etat sera connue. Quel que soit le résultat, se mettre en liste pour une élection au-delà des intérêts personnels et partisans demande un intérêt et un engagement certain pour la chose publique. Aussi, il remercie chacun pour leur engagement.

---

## 1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 34 membres, puis 37 dès l'arrivée de MM. Christophe Calame, Simon Chédel et Philippe Leemann.
- *Pour le PLR* : Stéphane Barbezat ; Alfred Bigler ; Christophe Calame (*dès 19h45*) ; Simon Chédel (*dès 19h40*) ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Daniel Dreyer ; Johanna Eidam Vautherot ; Simon Eschler , Christelle Gertsch Macuglia ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann (*dès 19h50*) ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Manuel Gonzalez ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; Frédéric Mairy ; François Oppliger ; Bernard Rosat ; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.
- *Pour le POP* : Amanda Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret et Claude-André Perrin.
- Excusés** : Loïc Frey (UDC) ; Alban Gashi (PS) ; Sergio Santiago (Les Verts) et Alexandre Willener (UDC).

**Majorité absolue** : 19 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, la chancelière adjointe Mme Caroline Gaspar, ainsi que 17 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, dont la présentation a nécessité quelques acrobaties vu les circonstances. Il se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2013

4. Examen et approbation des comptes 2012
5. Nominations
  - a) Deux membres à la commission des règlements suite à la démission de Mme Sandra Menoud (PLR) et de M. Nicolas Stauffer (PLR)
  - b) Un membre à la commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Nicolas Stauffer (PLR)
6. Dégrogation à l'article 11 alinéa 1 du Règlement général de l'école Jean-Jacques Rousseau du Val-de-Travers (organisation des classes)
7. Communications du Conseil communal
8. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
9. Résolutions
10. Interpellations et questions
11. Nomination du Bureau du Conseil général

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

---

## **2. LETTRES ET PETITIONS**

Le président indique qu'il a reçu trois correspondances. La première a trait à la démission du Législatif de Mme Sandra Menoud (PLR), remplacée par M. Simon Chédel. La deuxième de M. Nicolas Stauffer qui se retire de la commission de gestion et des finances (CGF), ainsi que de celle des règlements (CREGL). Le remplacement de ces membres dans les commissions concernées est prévu au point 5 de l'ordre du jour. Enfin, la troisième lettre nous a été adressée par le Comité scolaire de St-Sulpice concernant la problématique des transports scolaires des 5 et 7<sup>ème</sup> HarmoS. Une copie de ce courrier a été envoyée au dicastère concerné et aux chefs de groupes du Conseil général. Le président ne procède donc pas à la lecture de ces missives, mais les tient à disposition des membres.

---

## **3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2013**

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

---

## **4. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2012**

Avant d'ouvrir la discussion générale, le président précise que le chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI), M. Jean-Nat. Karakash, est également candidat à l'élection au Conseil d'Etat et s'absentera en cours de séance vers 20h20, afin de se rendre au débat de la RTS qui débutera à 20h45. Dès lors, le président laissera tout d'abord la parole au chef de dicastère, puis au président de la CGF et enfin aux représentants des différents groupes. Lors de la discussion de détail, les chapitres 5, 8 et 9 seront examinés en premier puisqu'ils sont sous la responsabilité du chef du DEFI. Après ces quelques acrobaties, l'examen des autres chapitres sera repris dans l'ordre habituel.

M. Karakash (cc) remercie tout d'abord l'Assemblée pour sa compréhension. Il est heureux de présenter ces comptes qui traduisent un résultat qui réjouit beaucoup le CC. C'est un résultat qui est tout simplement excellent : 3,5 millions de francs de bénéfice avant les opérations de bouclement ! Il s'agit du meilleur résultat que notre jeune commune n'ait jamais connu. Il espère que le Conseil général apprécie ce moment agréable dédié à l'examen de ces comptes. Le budget prévoyait l'équilibre, le résultat comptable est encore au-delà des espérances.

Avant de développer brièvement son contenu, il souhaite pour celles et ceux qui ont suivi les médias expliquer ce qu'a symbolisé le nœud papillon lors de la conférence de presse. Ce résultat bouclant dans les chiffres noirs, à hauteur de 3,5 millions de francs, a été passablement amputé ou plutôt

raccourci - d'où l'expression du nœud papillon - afin d'aboutir à un résultat comptable de fr. 447'000.-, lié à la création d'une provision de 3 millions de francs pour procéder à la première étape de l'assainissement de la Caisse de pension des collectivités publiques neuchâteloises (Prévoyance.ne). Le montant provisionné représente le  $\frac{3}{4}$  de la contribution qui nous attend au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dès lors, il s'agit d'un transfert de résultat d'un exercice à l'autre. Cette provision est créée artificiellement cette année et diminue le résultat comptable d'autant. Cela évite ainsi d'avoir à enregistrer une dépense équivalente sur l'exercice 2014. Par conséquent, le résultat comptable est donc de fr. 447'000.- qui permet d'augmenter la fortune nette communale à 28,2 millions de francs. Cela correspond à presque 5 millions de plus que la fortune nette héritée des anciennes communes à la naissance de Val-de-Travers.

Ce résultat très positif s'explique de 2 manières qu'il souhaite rappeler. D'une part, il correspond à une parfaite maîtrise des charges. Le degré de précision est le fruit du hasard, mais le résultat est très proche du montant budgété. Il rappelle que le CC avait renoncé d'inscrire la contribution de solidarité versée à l'Etat en 2012. Hormis ce choix, les charges sont parfaitement maîtrisées et les revenus sont nettement plus élevés que prévus. L'augmentation des revenus ne s'explique pas uniquement au niveau de l'impôt qui enregistre une hausse de quelque 1,7 million de francs. Cette augmentation est très réjouissante puisqu'elle inclut une hausse des impôts des personnes physiques traduisant une amélioration de la situation de notre population après des années de disette.

Une belle augmentation est également enregistrée au niveau des ventes et des contributions. Il s'agit par exemple des ventes de bois qui ont été plus élevées que prévues. Le CC s'en réjouit. Les facturations pour les interventions des ambulances augmentent également. Ce sujet a largement été discuté ces derniers temps et la situation n'est pas celle qui réjouit le plus l'Exécutif, même si elle engendre des effets positifs dans les comptes. Il relève également l'augmentation des subventions de presque 1 million de francs. Une partie de cette hausse est due à une erreur de budgétisation dans le chapitre de l'école qui avait alors été totalement remanié pour calquer au fonctionnement du cercle scolaire désormais entrée en force. L'augmentation des subventions est également liée à l'action communale. En effet, la Confédération et le canton participent à la réalisation de différents projets, traduits également dans les comptes de fonctionnement, il pense notamment au programme IntégraVal.

Le CC a tiré quelques constats, notamment la situation financièrement saine qui est en constante amélioration, ce qui est enthousiasmant. Un autre constat a trait à la bonne maîtrise financière des services communaux de leurs prévisions budgétaires. Ils ont non seulement une bonne maîtrise de leurs charges mais ils ont aussi une parfaite attitude en prévoyant la version la plus probable des dépenses et pas forcément la plus prudente. De cette façon, la génération de petites marges pour prévoir les mauvaises situations à chaque ligne budgétaire est évitée. Cette méthode se traduit par un nombre important de crédits complémentaires votés en cours d'exercice par le CC, comme décrit dans les annexes aux comptes. Il relève que l'un ne va pas sans l'autre, d'un côté les prévisions sont plus réalistes et d'un autre, il est nécessaire de rester souple lorsque le scénario de la mauvaise situation se présente. Le dernier constat à tirer est quant à lui moins réjouissant. En effet, il faut tenir compte de la nécessité de boucler des exercices bénéficiaires pour continuer à investir au rythme prévu. Le niveau des investissements nets se maintient année après année autour de 5 millions de francs, ce qui est indispensable pour engager une politique de croissance. Afin de supporter cet effort sans augmenter le niveau d'endettement, des bénéfices annuels sont nécessaires, à hauteur d'environ 2 millions de francs. Disposer de comptes équilibrés ne signifie pas que l'endettement n'augmentera pas. Il rappelle que les anciennes communes, excepté une, étaient en situation chronique de sous-investissements.

Ces différents éléments amènent à la question fiscale qui est traitée pour la première fois, non pas sous l'angle d'une possible hausse du coefficient, mais selon l'affirmation qu'elle n'est plus d'actualité. Toutefois, le CC est convaincu qu'il est prématuré de songer à une éventuelle adaptation à la baisse du coefficient, compte tenu des différentes réformes cantonales prévues, il préfère attendre le déploiement de leurs effets. Dans l'intervalle, les citoyens et les entreprises bénéficieront quand même d'un allègement non négligeable de leur charge fiscale au travers des décisions prises à l'échelle cantonale. En effet, ces réformes coûteront aussi à la commune et entameront ses revenus. Il ajoute que la nouvelle répartition de l'impôt sur les personnes morales présente tout de même un risque potentiel. La commune a certes pu bénéficier d'un retour d'impôts de la ville de

Neuchâtel dans ses comptes 2012, mais cela ne se reproduira pas forcément. Il rappelle que l'assainissement de Prévoyance ne est loin d'être terminé. La péréquation est également en révision, le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes est actuellement en consultation et son adoption est prévue dans le courant de l'exercice 2013. Il indique finalement qu'il ne faut pas oublier les reports de charges qui ont été votés par le Grand Conseil et qui impacteront les comptes communaux 2014 et 2015. Il n'est pas impossible que ces différents facteurs débouchent sur une amélioration au final. Toutefois, il serait plus sage de conserver le coefficient fiscal actuel. Si une baisse d'impôts est envisagée, elle serait certainement perçue comme arrogante par les communes qui contribuent à la péréquation et serait finalement peu favorable au positionnement de Val-de-Travers. Finalement, l'important est de poursuivre l'effort à court terme sur le développement. L'adaptation du coefficient fiscal participera dans ce développement et elle doit intervenir dans un timing coordonné avec l'ouverture des nouveaux logements et avec les démarches de promotion d'image. Il estime qu'il est très important de pouvoir valoriser au mieux cette éventuelle baisse fiscale, appelée des vœux de tous, mais qui restera toutefois limitée sur le portefeuille des citoyens, puisqu'une baisse de 2 points correspond à fr. 10.- par tranche de fr. 1'000.- d'impôts payés. L'effet financier pour la population reste dès lors relativement modeste. Par contre, cette baisse apporterait un plus en terme d'image. En effet, le coefficient actuel de 72 points reste aujourd'hui un handicap.

Il termine en remerciant les services communaux pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2012 et pour la production des documents remis. Il remercie également la CGF pour les examens effectués par ses soins et les questions pertinentes qui ont été posées.

Entretemps, MM. Simon Chédel (PLR) et Calame (PLR) ont pris place au sein de l'Assemblée.

Avant d'aller plus loin, le président souhaite la bienvenue à M. Chédel qui succède à Mme Menoud et le remercie pour son engagement. Il laisse ensuite la parole au président de la CGF.

M. Devenoges (PS) fait l'intervention suivante : *« La CGF s'est réunie le 22 avril dernier pour examiner les comptes 2012. A cette occasion, elle s'est d'abord félicitée du résultat de l'exercice comptable 2012 et a adressé ses remerciements au Conseil communal pour la qualité des rapports qui ont été transmis ainsi que pour les nombreux commentaires figurant dans les comptes. Lors de l'examen du rapport du Conseil communal, il a bien entendu été question du coefficient d'impôts et de son éventuelle baisse. Les discussions ont permis un bon échange mais la commission ne s'est finalement pas prononcée, elle n'a pas pris position dans l'immédiat laissant ce soin à l'Assemblée d'y revenir ce soir ou à une autre occasion.*

*La commission a ensuite étudié les différents rapports de gestion et a procédé à un examen détaillé du compte de fonctionnement en posant de multiples questions. Je ne vais pas revenir sur l'entier des questions, ni sur l'entier du rapport de cette commission que vous avez reçu il y a une semaine, mais je vais simplement peut-être mettre un ou deux points en évidence.*

*Les nombreuses questions qui ont été évoquées en CGF ont toutes reçu une réponse satisfaisante. Parmi les points qui ont été évoqués, il y a la question des locations que la commune paie à différents particuliers pour l'usage de locaux ou les problèmes de locations entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier auxquelles vous trouvez des références dans le rapport de gestion. Il a aussi été question de gestion des déchets, celle des plastiques notamment et du voyage qu'ils peuvent parcourir en Suisse romande avant d'être incinérés finalement, je crois que cette problématique mérite d'être revue.*

*Après le compte de fonctionnement, la CGF a examiné le bilan et le compte des investissements. Après ces études détaillées, au vote, la CGF a donné un préavis positif et vous recommande d'adopter les comptes 2012 tels qu'ils sont présentés. La CGF a aussi adopté le deuxième rapport qui concerne la provision de 3 millions de francs qui servira à assainir les finances de la Caisse de pension neuchâteloise. Elle a voté à l'unanimité et émet également un préavis positif pour ce deuxième arrêté. »*

M. Leemann (PLR) est arrivé au cours de l'intervention du président de la CGF.

M. Schwab (PS) s'exprime au nom de son groupe : « L'heure des comptes est venue. En l'occurrence et au vu du résultat extrêmement positif des comptes 2012, l'heure est même celle de la congratulation.

*Ces comptes ne peuvent évidemment qu'être accompagnés de félicitations et de remerciements, tant au Conseil communal qu'au personnel de la commune. Non pas uniquement en raison du résultat du compte de fonctionnement, dans la mesure où même si le bénéficiaire est très élevé, il est aussi la résultante de certains éléments sur lesquels nous n'avons que peu d'emprise, mais pour tout le travail réalisé par l'Exécutif et le personnel communal.*

*Car nous avons la nette impression que, là où il y avait des économies à faire, elles ont été majoritairement faites. Cela a supposé un important travail de réflexion, de conviction et de réalisation sur le terrain. Nous avons aussi la nette impression que notre commune a su, de manière très efficace, se faire entendre sur le plan cantonal, entreprendre du lobbying et œuvrer sur les dossiers qui ont un réel impact sur les finances communales.*

*Je ne paraphraserai pas le rapport du CC pour donner de la consistance à ce message mais, au nom du groupe socialiste, je remarquerai simplement qu'au-delà du résultat avant les opérations de bouclage, certains indicateurs sont particulièrement intéressants.*

*En premier lieu le montant des investissements, car une commune qui n'investit pas aujourd'hui est une commune qui sera prise à la gorge demain. Car si Emile de Girardin disait que « Gouverner c'est prévoir », nous pouvons le dire sans ambages : « Prévoir, c'est investir ».*

*Notre commune se porte mieux parce que, grâce à la fusion et à ses effets positifs, elle a une capacité à investir que certaines anciennes communes n'avaient pas ou plus. Or, cela s'en ressent encore aujourd'hui et nous devons encore continuer à investir à l'avenir, notamment dans les infrastructures, pour pouvoir envisager à terme notre avenir dans les chiffres noirs.*

*A cet égard, nous disons volontiers que la commune se porte mieux plutôt que bien, dans la mesure où, si l'on s'attarde sur les indicateurs du degré d'autofinancement et de capacité d'autofinancement, nous ne sommes pas encore dans une situation extrêmement confortable. Il faut donc veiller à maintenir notre capacité à générer des revenus tout en maîtrisant les dépenses.*

*Il ne faut pas oublier non plus que la situation du canton n'est pas fameuse et que des dossiers sensibles nous tomberont dessus prochainement. Nous en avons déjà un aperçu ce soir puisque nous sommes amenés à approuver la constitution d'une réserve de préfinancement pour l'assainissement de la Caisse de pension Prévoyance.ne.*

*De ces comptes 2012, nous pouvons faire 4 constats principaux :*

- ✓ *Le premier, c'est que, 4 ans après la fusion des communes et alors que la population de 7 anciennes communes a vu ses impôts baisser parfois de manière très importante, l'on s'aperçoit une fois de plus que les progressistes et ceux qui veulent aller de l'avant dans cette région avaient raison. Où serions-nous aujourd'hui si nous avions écouté les pleurnicheurs et les conservateurs qui combattaient la fusion ?*
- ✓ *Le deuxième constat, c'est que notre situation actuelle nous permet de continuer à investir et à mettre en œuvre de vrais projets de développement. Plusieurs crédits-cadres votés ces dernières années vont dans ce sens. La Maison de l'Absinthe et le chauffage à distance vont aussi dans ce sens. Il est très important à nos yeux de continuer dans cette direction et nous espérons que le Conseil communal poursuivra ses efforts et ses réflexions en vue de développer notre région.*
- ✓ *Le troisième constat est moins réjouissant : l'examen de nos comptes s'inscrit en effet dans un contexte un peu paradoxal où l'économie suisse, pour l'instant, se tire plutôt bien d'affaire en comparaison d'autres pays qui nous entourent. Mais il est aussi important de voir derrière les lignes de ces comptes et d'avoir conscience de la réalité de notre population. Car là aussi, on doit regretter une situation paradoxale. Alors que la commune affiche de bons*

*résultats, que l'impôt sur les personnes physiques est en hausse, le taux de chômage et le nombre de personnes en recherche d'emplois augmentent également, ce qui n'est pas admissible. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale augmente également de manière vertigineuse. Or, il est facile, populiste et mensonger de prétendre que les personnes au chômage ou à l'aide sociale sont des gens qui ne veulent pas se lever le matin, comme cela a été dit par un candidat au Conseil d'Etat ces dernières semaines. La réalité est toute autre et je peux personnellement le constater presque quotidiennement dans ma pratique professionnelle. Les causes sont également à chercher ailleurs, et notamment dans les dégâts colossaux de la révision de la loi sur l'assurance-chômage.*

- ✓ *Le quatrième et dernier constat est relatif au coefficient fiscal. Le Conseil communal en fait mention dans son rapport et souhaite prendre le temps de la réflexion pour évaluer tous les effets d'une éventuelle baisse du coefficient. Dans sa très grande majorité, notre groupe est parfaitement d'accord avec cette manière de voir les choses. Je tiens à rappeler que, au moment de la fusion, en 2008, le parti socialiste du Val-de-Travers était déjà convaincu des effets positifs qu'aurait la fusion et appelait déjà de ses vœux une baisse à terme, pour la population, de la charge fiscale. Les bons résultats des dernières années doivent nous conduire à réfléchir à cette question. Toutefois, il est extrêmement important d'examiner tous les tenants et aboutissants avant de prendre une décision. Se lancer tête baissée et annoncer dès aujourd'hui une baisse, en prononçant même un coefficient, serait irresponsable. Car dans cette réflexion, il faudra également examiner s'il ne vaut pas mieux par exemple impacter les taxes causales, plutôt que d'agir trop fortement sur le coefficient. Je pense particulièrement à la taxe déchets de base, dont une prise en charge plus importante par l'impôt aurait peut-être comme résultat de diminuer la charge fiscale de notre population, éventuellement de manière plus importante pour les gens qui peinent aujourd'hui à nouer les deux bouts. Par ailleurs, il faut également examiner le dossier sous l'angle des effets sur la péréquation (nous recevons près de 6 millions de francs par année, ce qui représente 21 points d'impôt). Dans nos déclarations de ce soir, nous devons donc montrer beaucoup de respect pour les communes qui contribuent à la péréquation et dont certaines, ces jours-ci, on parle plutôt d'augmenter les impôts que de les baisser. Bomber le torse aujourd'hui parce que l'on réalise 2 exercices exceptionnels et chiffrer un futur coefficient fiscal à la baisse serait irrespectueux pour ces communes-là et j'espère que les autres groupes de cette Assemblée partageront notre avis, qui semble rejoindre celui du Conseil communal à ce sujet.*

*En résumé, notre groupe approuvera les comptes 2012 ainsi que la constitution de la réserve de préfinancement pour l'assainissement de la Caisse de pension. Notre groupe est également favorable à une réflexion globale en faveur d'une diminution de la charge fiscale globale pesant sur notre population.*

*Enfin, nous tenons à réitérer nos remerciements au Conseil communal et au personnel communal pour le très bon travail fourni. Et puisque l'on parle des comptes, on ne peut pas s'empêcher de penser au chef du dicastère des finances et qu'il s'agit peut-être de sa dernière séance du Conseil général. Nous pouvons donc féliciter M. Karakash et espérer qu'il soit le seul et le premier conseiller d'Etat vallois depuis plusieurs décennies. »*

M. Stauffer (PLR) prend la parole à son tour : « C'est avec intérêt que le groupe PLR a examiné les comptes 2012 de notre commune. Désolé peut-être de me répéter par rapport aux préopinants et aux propos du CC, mais malheureusement c'est vrai que nous avons souvent, dans le cas de ces comptes 2012, un avis très similaire à la position des autres groupes politiques.

*Avant d'aborder le détail de ces comptes, c'est de manière générale que nous allons aborder ces résultats et la situation économique. Pour commencer, le groupe PLR remercie les auteurs de ces documents pour les explications, pour les statistiques et les analyses qui en découlent. Le rapport de gestion des dicastères permet également de répondre à nos principales questions concernant l'année écoulée et la situation de notre commune. Le groupe PLR souhaite également apporter un message de remerciements aux collaborateurs de la commune pour leur engagement et pour leur participation à ces bons résultats.*

*Le travail de maîtrise des charges effectué jusqu'à ce jour porte ses fruits et nous nous associons à cette démarche qui doit comme dans toute entreprise se poursuivre continuellement. Toujours faire mieux que nécessaire et améliorer constamment nos processus administratifs. Nous avons pu démontrer qu'il est tout à fait possible de faire mieux avec moins sans préjudice de la qualité des services et des collaborateurs. Bravo ! Nous saluons cette volonté, nous encourageons l'Exécutif et les collaborateurs dans cette démarche d'amélioration continue qui doit nous amener vers le progrès permanent. Puisse cette organisation servir de modèle à d'autres institutions publiques ou parapubliques. Il reste - et heureusement dans une telle démarche - d'autres pistes d'amélioration et d'économie à mettre en œuvre, nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre de ce rapport durant l'année 2013.*

*Concernant ce résultat exceptionnel de 3,5 millions de francs de bénéfice avant la création de la réserve, rappelons-le, car nous n'aurons pas toujours l'occasion de parcourir un résultat aussi important qui est le fruit de plusieurs facteurs comme cela a été expliqué, des facteurs organisationnels, mais aussi conjoncturels. En reprenant les phrases évoquées par le même rapporteur lors du dernier examen du budget, c'est la situation économique de la commune, de la région qui nous préoccupe. Comme le CC, nous tirons les mêmes constats sur le taux de chômage qui ne baisse pas malgré la création de nouveaux emplois. Nous constatons également que les coûts de l'aide sociale sont, comme chaque année, malheureusement en hausse. Nous voulons que la préoccupation majeure de la commune politique soit l'emploi. Sans emploi, il n'y a pas de richesses et donc pas de possibilité de faire du social. Il faut analyser au mieux les besoins de l'économie et apporter les réponses adéquates au bon moment finalement, comme le marketing de toute entreprise. Ce qui était amorcé par certaines entreprises ou d'autres groupements d'intérêt public, parapublic va dans ce sens et nous devons impérativement appuyer les mesures favorisant, la réintégration des personnes à la recherche d'un emploi ou les bénéficiaires de l'aide matérielle. Nous avons doté l'Exécutif d'une manne relativement importante afin de mettre en œuvre des actions qui doivent porter leurs fruits rapidement.*

*Le groupe PLR le dit et s'activera dans ce domaine pour apporter des propositions. Il faut utiliser au mieux la réinsertion sociale au travers des institutions propriétés de la commune ou financées par cette dernière. Ce point est très important, nous allons devoir nous remettre en question et réagir très rapidement à l'évolution de la demande en formation principalement. Le constat du groupe PLR est le même que celui de la commune, à savoir que l'objectif démographique très élevé, difficile à atteindre (on parlait de 100 habitants supplémentaires par année). A ce propos, pouvez-vous peut-être nous donner aujourd'hui la situation de la balance démographique, à mi-année 2013 pour savoir si nous serons toujours dans ces objectifs ou si nous devons finalement les revoir à la baisse, peut-être que le CC peut nous éclaircir ce soir sur cette situation. Nos recettes augmentent, l'impôt des personnes physiques augmente légèrement, d'autres recettes conjoncturelles, comme on l'a vu, peuvent aussi apporter de l'eau au moulin, mais la population a tendance à stagner.*

*Revenons à l'examen des comptes 2012, le groupe PLR est favorable à la création de la réserve de préfinancement de la part communale à l'assainissement de la Caisse de pension Prévoyance.ne, même s'il regrette cette gestion lamentable débutée il y a plusieurs années avec des conséquences significatives pour les habitants de ce canton. Au Val-de-Travers, ce n'est pas moins de 4 millions de francs à poser sur la table à brève échéance, plus l'augmentation dans les comptes de fonctionnement d'un montant annuel d'environ fr. 300'000.- à fr. 400'000.- pour les cotisations d'employeurs durant les prochaines années. Cette situation fâcheuse vient quelque peu gâcher la fête d'un résultat encourageant pour les habitants de Val-de-Travers et du canton. Nous insistons également auprès du CC afin de nous informer dès qu'il aura tous les éléments en main des conséquences financières pour les exercices 2013 et 2014 de cette situation de Prévoyance.ne. Nous demandons aussi au CC peut-être de nous informer de l'état de situation des discussions à ce jour au sein de cette entité et finalement à la situation de probabilité concernant le financement à venir des conséquences. Là aussi merci au CC de nous éclairer sur ce sujet.*

*Concernant le coefficient fiscal, vu qu'il a été évoqué jusqu'à maintenant. Le groupe PLR rejoint le CC dans son souhait d'adapter, de baisser la fiscalité et donc de parler du coefficient communal. Cette baisse, appelée de nos vœux depuis l'examen du budget l'an dernier, doit nous permettre de vendre encore mieux notre région et d'avoir un levier marketing fort pour le Val-de-Travers. Je vais répondre tout de suite aux questions des détracteurs, même si cette baisse n'est pas forcément celle que certains habitants des anciennes communes de Val-de-Travers ont pu connaître lors de la*

*fusion, elle constitue une symbolique très forte et très importante pour les habitants de Val-de-Travers. En effet après plusieurs années bénéficiaires, il est en droit de la part des autorités du CC et de son Conseil général d'analyser la faisabilité d'une telle baisse et de rappeler aussi du même coup que lors de la fusion des communes, il avait été souhaité une adaptation du coefficient fiscal à une situation que pouvait connaître une commune principalement à l'époque d'avant la fusion. Il faut aussi remettre dans son contexte la demande de l'époque ou en tout cas la volonté de l'époque des autorités en place qui était de bien vouloir redonner aussi un coefficient attractif à la commune de Val-de-Travers. La situation financière peut être qualifiée de bonne et place le Val-de-Travers justement dans une meilleure situation pour le futur et pour l'avenir. Oui, notre commune va mieux, et nous pouvons envisager l'avenir plus sereinement. Le groupe PLR souhaite que cette baisse puisse intervenir assez rapidement et que nous puissions la préparer au sein de cet hémicycle ou d'une autre entité communale comme la CGF par exemple.*

*En résumé, je crois que par rapport à ce qui vient d'être dit aussi par le préopinant, je crois que tout l'ensemble des groupes politiques de cet hémicycle, sont d'accord sur le principe et qu'il nous faut maintenant fixer les modalités, le montant et finalement la date pour discuter de cette baisse fiscale.*

*Cette baisse est indispensable, pour justement redonner un peu de vie, profiter de l'effet marketing, le CC l'a dit tout à l'heure : création de logements, mise à disposition de terrains à bâtir. Il faut profiter de cette dynamique positive pour justement redonner quelque peu un sentiment, un avantage concurrentiel par rapport aux autres régions et autres communes de notre canton. Cette baisse permettra également de faire bénéficier tous les contribuables de la région, et c'est vrai que les baisses cantonales qui vont intervenir à partir de cette année et durant les prochaines années, tant pour les personnes morales, que pour les personnes physiques, auront un effet non négligeable pour les habitants de Val-de-Travers. Je crois qu'une baisse linéaire permettra aussi à tous les contribuables vallonniers à avoir un retour sur les différents investissements qui ont été réalisés, peut-être peut-on parler également de sacrifices par certains dans la région. De manière plus générale, tel que cela a été cité précédemment, les ratios de notre commune sont pour la plupart bons, mais nous pouvons encore faire mieux et devenir le bon élève, l'élève modèle et qui doit rester finalement une priorité pour notre commune de faire en sorte que les finances soient saines, stables, attractives et qu'elles permettent justement d'envisager l'avenir sereinement pour les générations futures.*

*En guise de conclusion et en résumé, le groupe PLR est majoritairement, voire unanimement, favorable à ces comptes 2012 et les acceptera dans son ensemble et accédera aussi à la proposition d'affectation de 3 millions de francs à la réserve. Nous souhaitons cette diminution de la fiscalité dans un délai relativement court pour faire bénéficier la commune de ce levier de marketing. Le contribuable de Val-de-Travers est au cœur de notre programme de législature depuis les dernières élections communales et c'est justement à lui que l'on doit rendre finalement la pareille. Nous n'accepterons pas de déroger aux mécanismes de freins et de dépenses à l'endettement pour la période qui va suivre. Nous estimons qu'il y aura des charges qui sont des choix politiques pour notre commune sur lesquels nous pouvons et devons décider. Pour terminer, nous n'accepterons pas de modifications de ces comptes ou de réaffectations de bénéfice. »*

M. Vaucher (POP) tient à remercier le personnel communal, le CC et le Conseil général au nom de son groupe pour la volonté de chacun de faire le mieux pour la collectivité publique et pour le Val-de-Travers. Il se réjouit du bénéfice de près 3,5 millions de francs qui prouve que le coefficient fiscal de 72 est viable sur le long terme. Il salue également la clairvoyance du CC, quant à la provision de 3 millions de francs en vue de la recapitalisation de Prévoyance.ne. Une recapitalisation qui coûtera très cher à tout le monde et qui est liée à une mauvaise gestion, un mauvais marketing de la part du Conseil d'administration qui était acquis au système et qui pensait qu'on pouvait gagner beaucoup et régulièrement au « Monopoly de la bourse ». Il comptait sur un 7 % de rendement, c'est notamment pour cette raison que M. Vaucher l'a quittée à titre personnel. Cette mauvaise gestion s'explique également par la vision à courte vue des employeurs, en particulier du Conseil d'Etat, qui ne voulaient absolument pas augmenter les cotisations des membres parce que cela induisait également une augmentation des charges patronales. Ensuite, la situation a été péjorée par une décision fédérale de passer le taux de couverture des caisses publiques de 70 à 100 %. En fait, M.

Vaucher se demande très sérieusement si le système du deuxième pilier est véritablement un bon outil de prévoyance.

Le groupe POP, comme les autres, est inquiet et regrette le taux de chômage élevé de Val-de-Travers ainsi que l'aide sociale qui explose. La balle est certes aussi dans le camp de la commune mais pas seulement, elle est d'abord dans celui des entreprises qui doivent jouer leur rôle d'employeur, prendre des risques, engager des gens qui peut-être ne seront pas tout de suite rentables et oser prendre le risque d'engager des gens à l'essai. Il pense que cette façon de procéder est surtout possible dans des grandes entreprises où finalement le risque financier est relativement faible. Une autre solution pourrait être de verser des salaires décents afin d'éviter que des gens qui travaillent à plein temps, des « working poor », doivent en plus être aidés par la collectivité pour pouvoir vivre. Arrivé à ce stade, M. Vaucher pense qu'une bonne partie de la problématique du chômage et de l'aide sociale sera résolue.

L'excellent résultat comptable 2012 ne doit pas aveugler l'Assemblée, Val-de-Travers devra faire face à la réforme de la fiscalité ainsi qu'à d'autres éléments impossibles à budgéter clairement. Le groupe POP rejoint donc l'analyse du CC en affirmant qu'une baisse de la fiscalité aujourd'hui serait mal venue et dangereuse pour l'image de notre commune, surtout si elle devait être suivie d'un effet yo-yo. C'est pourquoi, il apporte son soutien au statu quo du coefficient fiscal proposé par le CC, aux comptes 2012 tels que présentés, ainsi qu'à la création d'une réserve pour assainir Prévoyance.ne.

M. Perrin (UDC) fait l'intervention suivante : *« Le groupe UDC s'est penché sur les comptes 2012. Ils sont bien présentés tout comme le rapport de gestion. Ils sont clairs et bien expliqués, merci à leurs auteurs. »*

*C'est avec satisfaction que nous constatons que les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice. Nous constatons une stabilité dans les dépenses mais l'augmentation continue des charges que nous ne maîtrisons pas, le déficit des transports publics, l'aide sociale nous interpellent, ainsi que les pertes sur les débiteurs. Il faudra à l'avenir être attentifs sur l'évolution de ces postes, nous constatons aussi que la remise à flot de la Caisse de pension neuchâteloise doit se faire par tranches importantes. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la gestion des finances de la commune. Une couverture à 100 % dès le début nous aurait évité cette situation.*

*Le groupe UDC soutient le CC de ne pas baisser pour le moment son coefficient fiscal, car même avec des exercices positifs, la situation financière de la commune reste encore fragile. N'oublions pas que nos comptes sont en chiffres noirs grâce à la péréquation cantonale.*

*Après discussion au sein du groupe, l'UDC accepte les comptes 2012 à l'unanimité. Et j'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour nous présenter des comptes bénéficiaires. »*

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : *« A la lecture des comptes, nous ne pouvons que remercier le CC pour son professionnalisme dans la gestion des projets, des affaires communales et plus particulièrement dans sa maîtrise des finances. Nos remerciements vont également au personnel communal qui travaille sans relâche et contribue largement à ce résultat positif.*

*Au vu de ce bilan favorable et finalement bienvenu, nous accueillons positivement la création d'une réserve pour le fonds de fluctuation de Prévoyance.ne à hauteur de 3 millions de francs. Ceci nous permettra d'éviter le frein de l'endettement 2014, quand bien même notre capacité de financement en est réduite de 2,8 %.*

*Outre les éléments évoqués ci-dessus, cette situation favorable est due aussi à l'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et sur les frontaliers ce qui nous paraît paradoxal voire même inquiétant en regard de l'augmentation du taux de chômage (+ 0,5 %) et du montant de l'aide sociale (presque 10 % de plus qu'en 2011). Notre groupe a été particulièrement attentif au chapitre consacré au coefficient fiscal. Notre autonomie décisionnelle est certes augmentée et le but n'est pas de faire du bénéfice à long terme ni de constituer une fortune dans des mesures disproportionnées. Mais aujourd'hui, cette petite marge de manœuvre doit nous permettre d'investir*

*de manière raisonnable dans des projets porteurs et de développement mais aussi d'accroître le revenu disponible en soulageant les taxes causales, en encourageant un prix attractif des logements ou en soutenant les réinsertions et la formation. N'oublions pas non plus que la dette par habitant reste stable malgré cette situation favorable et que nous dépendons en 2012 de la péréquation à hauteur de 5,7 millions de francs avant d'envisager une modification de notre coefficient fiscal. Nous soutenons donc le CC pour le fait qu'il nous présente un rapport mûri sur ces éléments et aussi sur les incidences exactes de la réforme fiscale et péréquative. »*

M. Karakash (cc) tient simplement à remercier tous les groupes pour leurs prises de position agréables à entendre. Il rebondit ensuite sur la proposition appelée des vœux du groupe PLR. Il pense que le CC ne verra pas d'objection à ce que la CGF soit étroitement associée à la réflexion et aux travaux préparatoires sur la question du coefficient fiscal en vue d'un débat au sein du Conseil général. Cette proposition paraît donner un bon cadre et rejoint aussi la volonté exprimée lors de la précédente législature de faire jouer un double rôle à la CGF. Soit, en étant à la fois une commission législative chargée de préavisier les dossiers qui sont soumis au Conseil général, mais également en étant une commission consultée en amont sur les productions de rapports du CC, plutôt que de créer une commission spécifique pour cette tâche. Il imagine donc que le CC donnera suite à cette demande.

M. Thierry Michel (cc) souhaite répondre aux quelques questions posées sur la Caisse de pension. Il précise que le débat en lui-même aura lieu ultérieurement. En effet, ce n'est pas parce qu'une réserve est constituée ce soir que le Conseil communal sera autorisé à la dépenser, cette question doit encore être débattue, car une demande de crédit sera de toute manière soumise au Conseil général vraisemblablement avant la fin de cette année.

Il souhaite simplement souligner que la Caisse de pension Prévoyance.ne a subi depuis 2010 deux crises financières majeures, celle des subprimes et celle de la dette traduites par une chute du degré de couverture à 56 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Un taux dramatiquement bas qui démontre la fragilité de la Caisse de pension, fragilité provoquée également par un faible degré de couverture initiale, consécutif quant à lui à un manque de financement antérieur, tel que cela a été relevé notamment par quelques représentants du Législatif. Ce manque de financement antérieur s'explique par une insuffisance de cotisations. Il explique que dans le système de primauté de prestations, les cotisations sont généralement adaptées aux prestations envisagées. Il confirme qu'effectivement ce taux de cotisation, qui avait déjà été jugé comme trop faible à la fin des années 1980, n'a été que rarement adapté.

La Caisse de pension a également dû faire face à des reports de charges du Conseil d'Etat. Il pense notamment à celles liées aux professions pénibles. Il appartenait à l'employeur en partenariat avec ses collaborateurs de financer cette problématique qui a été transférée entièrement à la Caisse de pension de l'Etat.

Ainsi, des dispositions fédérales ont été adoptées récemment par le Parlement qui exige un degré de couverture de 80 % en 20 ans avec des paliers : 60 % d'ici 2020 et 75 % d'ici 2030. Dans ce cadre, le Conseil d'administration de Prévoyance.ne a mis sur pied une commission paritaire pour discuter des mesures qui pourraient être prises parmi. Toutefois, le Conseil d'administration n'est pas seul compétent pour arrêter une décision qui doit passer par une modification de la législation cantonale. Parmi les mesures proposées figurent l'augmentation de la retraite de 62 ans à 64 ans. Pour notre personnel communal, cela n'implique pas de gros changements, si ce n'est l'augmentation de la durée de cotisations, car c'est déjà à l'âge de retraite appliqué. Il est également envisagé une augmentation des cotisations de 2,5 % en additionnant les cotisations employés et employeurs. Sur ces 2,5 %, il y a 1 % qui est uniquement lié à l'augmentation de la longévité et 1,5 % destiné à la recapitalisation. Sans compter la suspension de l'indexation des rentes durant 5 ans pour les rentiers. Une participation est encore mise à charge des employeurs pour créer une réserve de fluctuation de valeurs visant à faire en sorte que le degré de couverture ne diminue pas. Pour obtenir cette garantie, cela représente 330 millions de francs à assumer entièrement par les employeurs. Pour notre commune, en calculant au prorata, cela représente un montant de près de 4

millions de francs, d'où la proposition de provisionner le ¼ de cette participation au moyen du bénéfice réalisé.

Ces différentes mesures sont donc des propositions faites par le Conseil d'administration de Prévoyance.ne. Les différentes entités concernées ont été consultées, pour l'instant les discussions se déroulent en commission parlementaire préalablement à la saisie du Grand Conseil. Il termine en précisant que le Législatif cantonal devrait se prononcer sur ce dossier lors de sa session du mois de juin.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président la considère comme acceptée. Il passe dès lors à l'examen de détail du compte de fonctionnement, en commençant par les chapitres 5, 8 et 9 comme indiqué en préambule.

## **COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

### **5. PREVOYANCE SOCIALE**

Ce chapitre ne suscite aucune remarque.

### **8. ECONOMIE PUBLIQUE**

*812.306.00 Equipement du personnel forestier*

M. Jean-Paul Chédel (UDC) souhaite savoir si les garages du Vallon ont été privilégiés dans le cadre de l'achat du tracteur d'aide au bucheronnage.

M. Karakash (cc) répond que le véhicule d'occasion a été acquis hors de la région. Les divers entretiens du parc de véhicules du service forestier sont quant à eux effectués dans les garages du Vallon, de même que l'achat du carburant.

### **9. FINANCES ET IMPOTS**

Ce chapitre ne soulève aucune question.

M. Karakash (cc) quitte la séance à 20h30. Le président reprend l'examen de détail au chapitre 0 et suivants.

## **0. ADMINISTRATION**

### **1. SECURITE PUBLIQUE**

### **2. ENSEIGNEMENT – FORMATION**

Ces chapitres ne suscitent aucun commentaire.

### **3. CULTURE – LOISIRS – SPORTS**

*343 Centre sportif et Piscine des Combes*

Mme Vaucher (Les Verts) relève que le bilan final de 2012 laisse apparaître un déficit de 2,01 millions de francs. Malgré les nouveaux outils de management mis en place, son groupe reste inquiet sur la maîtrise des coûts. Il attend beaucoup du rapport détaillé et analytique à venir et il espère qu'il apportera des propositions concrètes d'amélioration. Mais d'ici là, Les Verts souhaitent savoir s'il faut s'attendre à une année 2013 similaire.

Mme Chantal Brunner (cc) répond que par rapport à l'année 2012, l'hébergement enregistre plus de réservations en ce début d'année, ainsi que pour le courant de l'été. En se référant à la page 54 du rapport de gestion, les membres du Conseil général pourront constater que la fréquentation des différents services du centre sportif n'est pas en diminution. L'ouverture de la piscine des Combes est fixée à ce samedi 18 mai. Malheureusement les températures ne sont pas là, mais elle espère que la belle saison pointerait tout de même le bout de son nez. Elle précise que la piscine enregistre le plus de fréquentations pendant la période des vacances scolaires. Aussi, elle espère que cette année, cela fonctionnera également bien. Quant à l'audit du restaurant, elle précise que le CC l'a reçu récemment et va le traiter prochainement. La commission du CSR va également se pencher sur cette question.

#### **4. SANTE**

##### *491 Service de l'ambulance*

Mme Vaucher (Les Verts) relève que, dans son rapport, le chef du dicastère semble tirer la sonnette d'alarme en constatant que le service est à la limite maximale des directives suisses en la matière. Son groupe souhaite savoir ce qu'il en est à l'heure actuelle en regard de l'acceptation par le Grand Conseil de l'externalisation du 144.

M. Michel (cc) répond qu'effectivement le service est à la limite du respect des normes de l'IAS qui prévoit un délai d'intervention, depuis l'alarme de l'ambulance jusqu'à l'arrivée sur site, d'un maximum de 15 minutes dans le 90 % des cas pour les interventions P1. Ces délais n'ont pas été respectés à hauteur de 19 %. Ce chiffre diminue toutefois à 14 % si l'on ne comptabilise que les interventions auxquelles le service a pu répondre sans prendre en compte les renforts des autres services, et à 10 % si l'on retire les interventions avec un premier répondant déjà sur place (médecin, SMUR ou sapeurs-pompiers sanitaires) ainsi que les interventions hors secteur. Il confirme dès lors qu'une centrale 144 permettrait de gagner du temps. Actuellement les appels 144 sont pris par la police neuchâteloise qui les redirige ensuite à la centrale de la Maladière. Avec ce maillon supplémentaire, 2 à 3 minutes sont perdues sur chaque intervention. Une centrale 144 professionnelle offrira une meilleure orientation et régulation des appels, déterminera plus précisément les degrés d'urgence et permettra de diminuer les délais de réponse.

#### **6. TRAFIC**

##### *620 Routes communales*

Mme Vaucher (Les Verts) constate que la saison hivernale écoulée induit une charge supplémentaire de fr. 50'000.- pour le déneigement par des tiers. Aussi, son groupe souhaite savoir comment les heures supplémentaires, soit environ 3000 heures, effectuées par le personnel communal qu'il convient de remercier ici, seront réglées. Selon le chef du dicastère, des mesures efficaces ont été mises en place par le personnel de voirie. Est-ce que les tiers y sont également sensibilisés ?

M. Yves Fatton (cc) confirme qu'effectivement des heures supplémentaires sont effectuées par le personnel de la voirie pendant la saison hivernale. L'idée est de reprendre les heures au printemps lorsque la période est un peu plus creuse. Cette année, cette pratique est plus difficile à appliquer car beaucoup de travaux d'entretien ont dû être entrepris pour remettre à niveau certaines routes qui ont passablement été dégradées pendant l'hiver. Généralement, le personnel concerné arrive tout de même à reprendre ces heures pour atteindre un seuil raisonnable de 20 HS avant l'été.

En ce qui concerne les entreprises soumissionnaires pour le déneigement, il précise que la direction des travaux publics les sensibilise aux différents obstacles qui peuvent être rencontrés sur les parcours, aux endroits sensibles et sur le déneigement lui-même, afin d'avoir une cohérence avec le déneigement effectué par le service de la voirie. Le départ des entreprises externes s'effectue en même temps que celui du service communal. Les tiers impliqués dans le déneigement jouent très

bien le jeu et comprennent la volonté de respecter le cadre budgétaire. Il ajoute toutefois que cet hiver s'est montré particulièrement rigoureux.

## 7. PROTECTION – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

### 72 Traitement des déchets

Mme Vaucher (Les Verts) se réfère au rapport du CC qui mentionne qu'une augmentation de la taxe de base des déchets paraît inéluctable. Avant de s'y résoudre et soucieux de préserver le revenu disponible, Les Verts souhaiteraient en savoir davantage sur plusieurs points :

- ✓ Sur les transports : une diminution substantielle du tonnage des déchets ménagers est constatée alors que les frais de transports restent stables. Ce poste est-il susceptible d'évoluer ?
- ✓ Sur les impayés : même si cela pourrait paraître marginal, a-t-on une idée de la perte due au dépôt de sacs sauvages - hors molok - et quelles sont les actions menées pour y remédier ?
- ✓ Sur la collecte des plastiques : à l'heure où la gestion de ces déchets est jugée insatisfaisante, quelles solutions économiquement favorables sont-elles envisagées ?
- ✓ Sur la situation des encombrants : un transfert, respectivement une hausse de 161 tonnes est annoncée. A-t-on toutes les garanties qu'il s'agisse exclusivement de déchets privés ?
- ✓ Sur les imputations internes à venir : le temps consacré par les travaux publics est à la baisse (env. fr. 80'000.-) et celui de l'administration à la hausse (+ fr. 33'400.-). Peut-on s'attendre à une diminution de ces imputations puisque cette situation semble liée à l'introduction de la nouvelle taxation au poids ?

M. Christian Mermet (cc) répond que le nombre de transports pour les déchets incinérables a beaucoup diminué, mais par contre le volume des déchets recyclés augmente et donc les transports sont en hausse.

Par rapport aux impayés et aux sacs sauvages, il précise que moins d'incivilités sont constatées. Il y a moins de déchets abandonnés sur le domaine public. Au terme du premier exercice de facturation avec ce nouveau système de taxation, le dicastère essaie d'établir une analyse détaillée afin d'identifier sur la base des statistiques si des contribuables se livrent à des pratiques ne correspondant pas à la réalité. Il pense aux personnes ou aux familles qui auraient un volume de déchets hors normes, soit une quantité de déchets extrêmement faible ou l'inverse, afin de déterminer s'il s'agit d'une erreur de carte ou si ces personnes ont des pratiques différentes. Certains cas ont été décelés et le dicastère leur a déjà adressé quelques courriers. Certains administrés ont prêté leur carte à leurs voisins, ce qui a ensuite pu poser quelques problèmes. Il précise que très peu de contestations ont été adressées au CC par rapport à ces taxes. Par rapport aux autres communes qui facturent la taxe au sac, il est plus simple de repartir sur la base des statistiques du programme informatique que de vérifier dans le conteneur si le 200<sup>ème</sup> sac est au moins de la bonne couleur. Il a bon espoir d'atteindre un taux de resquillage raisonnable et qui puisse être maîtrisé. Le CC y est attentif et met tout en œuvre pour que les personnes qui respectent les consignes à la ligne ne se sentent pas flouées par quelques resquilleurs. Il confirme que le CC a déjà empoigné ce problème marginal.

En ce qui concerne la gestion des déchets plastiques, il rappelle qu'une solution a été mise en place pour répondre à une attente. Elle ne déploie pas totalement ses effets en phase avec les critères du développement durable, tels que le CC le souhaite. Il précise que cette solution permet aujourd'hui d'échapper un peu à la taxe pour quelques grammes de plastiques. Toutefois, les coûts sont finalement très proches de ceux pour les déchets incinérés. Ces charges se traduisent davantage par les frais de transports pour amener ces plastiques dans une filière d'élimination. Le canton cherche donc une alternative plus performante.

Au sujet des déchets encombrants, M. Mermet rappelle que la motion « *Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès* » est en cours d'étude. Le CC réfléchit à d'autres modes de fonctionnement de manière à avoir une vision transparente de ce qu'il se passe à la déchetterie. Il

rappelle que le centre de tri n'est pas communal. Cette mission a été confiée à une entreprise privée via un mandat de prestations. Et, malheureusement, il s'avère que la transparence n'est pas toujours le maître mot dans les relations entretenues avec ce centre.

Concernant les imputations internes, il indique que les tâches ont été réparties différemment. Le programme de gestion du temps Timelead définit clairement le temps passé pour la gestion des déchets. Les interventions sur le terrain par le service de la voirie sont moins nombreuses étant donné que moins d'incivilités sont constatées. Au niveau de l'administration, la mise en place de cette nouvelle taxation a nécessité un volume d'heures plus important, sans compter que les frais d'expédition des taxes ont été transférés dans ces imputations de manière à coller davantage à la réalité.

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le président passe au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2012** qui a la teneur suivante :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

*vu le rapport du Conseil communal, du 23 avril 2013 ;*

*vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;*

*vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009 ;*

*vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 22 avril 2013,*

*sur la proposition du Conseil communal,*

*arrête :*

**Article premier** *Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2012, qui comprennent :*

a) *le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>64'009'244.28</i>
<i>Revenus</i>	<i>Fr.</i>	<i>64'456'906.93</i>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>Fr.</i>	<i>447'662.65</i>

b) *le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr.</i>	<i>5'715'266.47</i>
<i>Recettes</i>	<i>Fr.</i>	<i>670'898.55</i>
<i>Investissements nets (augmentation)</i>	<i>Fr.</i>	<i>5'044'367.92</i>

c) *pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr.</i>	<i>2'256.25</i>
<i>Recettes</i>	<i>Fr.</i>	<i>0.00</i>

d) *le bilan au 31 décembre 2012.*

**Art. 2** *La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2012 est approuvée.*

**Art. 3** <sup>1</sup> *Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

<sup>2</sup> *Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes. »*

En l'absence de M. Frey (UDC), le président demande à ce groupe de bien vouloir désigner un questeur pour le remplacer. M. Perrin (UDC) accepte cette fonction provisoire.

**Les comptes sont approuvés à l'unanimité** par le Conseil général.

L'entrée en matière n'ayant pas été combattue pour le second arrêté, le président passe à son examen de détail. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est à **l'unanimité que le Législatif approuve la création d'une réserve de préfinancement pour l'assainissement de Prévoyance.ne.**

---

## **5. NOMINATIONS**

### **A) DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES REGLEMENTS SUITE A LA DEMISSION DE MME SANDRA MENOUD (PLR) ET DE M. NICOLAS STAUFFER (PLR)**

Le président laisse la parole au groupe libéral-radical afin qu'il propose deux membres à cette commission.

Au nom du groupe libéral-radical, M. Calame propose :

- ✓ M. Stéphane Barbezat
- ✓ M. Jean-Michel Rossetti

Aucun autre candidat n'étant présenté, MM. Barbezat et Rossetti sont élus tacitement à la CREGL et en sont félicités.

### **B) UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE M. NICOLAS STAUFFER (PLR)**

Le président laisse la parole au groupe libéral-radical afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe libéral-radical, M. Stauffer propose :

- ✓ M. Christophe Calame

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Calame est élu tacitement à la CGF et en est félicité.

---

## **6. DEROGATION A L'ARTICLE 11 ALINEA 1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU DU VAL-DE-TRAVERS (ORGANISATION DES CLASSES)**

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

Mme Brunner (cc) précise que ce rapport fait suite à l'amendement qui a été déposé lors de la dernière séance du Conseil général du 25 mars. Elle avait alors présenté une modification de l'article 11 du règlement général de l'école Jean-Jacques Rousseau qui prévoyait initialement la possibilité de scolariser des enfants dans un autre village que celui de leur domicile y compris pour les enfants du cycle 1. Un amendement a été déposé pour revenir un peu en arrière, puisqu'il intégrait la possibilité de déroger à la scolarisation des enfants du cycle 1 mais seulement après l'obtention d'un préavis positif du Conseil général et du Conseil d'établissement scolaire (CES). Au moment où ce rapport a été rédigé, Mme Brunner n'avait pas encore réuni le CES et n'avait pas encore rencontré les parents des villages de Môtiers-Boveresse. Elle rappelle que ceux des Bayards avaient déjà été réunis et s'étaient montrés tout à fait favorables au transfert de leurs enfants au collège des Verrières pour permettre l'organisation de classes à 2 niveaux. Le 2 mai dernier, les parents de Môtiers-Boveresse ont été rencontrés pour leur présenter la problématique liée au village de Boveresse qui ne compte que 11 élèves au cycle 1. A une très large majorité, les parents ont également compris la nécessité de transporter leurs enfants et de les scolariser dans le village de Môtiers, notamment en raison du fait que les 2 villages collaborent depuis très longtemps dans ce sens. Le même soir s'est déroulé la séance du CES. Ce conseil a alors préavisé favorablement et à l'unanimité cette dérogation sous réserve d'une abstention. Aucun membre ne s'est donc opposé à cette demande. Mme Brunner souhaite dès lors connaître l'avis du Conseil général pour la scolarisation de 10 élèves des Bayards sur les Verrières et de 11 élèves de Boveresse sur le village de Môtiers.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Mairy (PS) indique que, comme l'a rappelé le CC, son groupe avait déposé un amendement de concert avec les groupes POP et Les Verts. Le rapport du CC répond entièrement à son souhait, c'est donc très volontiers que le groupe socialiste acceptera la dérogation demandée, d'autant plus après avoir entendu la position des parents concernés ainsi que celle du CES rapportée par la cheffe du dicastère. Le PS accédera donc à cette demande.

Mme Eidam Vautherot (PLR) précise qu'après avoir pris connaissance du rapport du CC relatif à la dérogation de l'article 11 du règlement général de l'école JJR, son groupe accédera à cette demande à l'unanimité pour la scolarisation des élèves du cycle 1 à 4 HarmoS des Bayards et de Boveresse.

Mme Vaucher (Les Verts) relève qu'au vu de la sollicitation des parents consultés et du CES, le groupe des Verts préavise favorablement la scolarisation des élèves bayardins de 1 à 4 HarmoS aux Verrières. Concernant la scolarisation des élèves grenouillards et môtisans, il convient de saluer les différentes options qui ont été présentées et discutées avec les parents concernés. Le groupe des Verts peut également relever l'esprit de solidarité qui a prévalu dans les discussions eu égard aux enjeux pédagogiques. Pour toutes ces raisons, il avalisera la demande de dérogation sollicitée par le CC.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est à **l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la dérogation à l'article 11 alinéa 1 du règlement général de l'école Jean-Jacques Rousseau du Val-de-Travers (organisation des classes)**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

---

## 8. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

## 9. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

## 10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### 1. Interpellation du groupe socialiste concernant le **remplacement des fenêtres du collège de Longereuse**

*« Dans le cadre de la rénovation du collège JJR à Fleurier, nous souhaiterions avoir confirmation que les travaux ont bien été attribués à l'entreprise Egokiefer SA, à Neuchâtel, avec siège principal à Etoy (VD), alors qu'il existe dans le Val-de-Travers plusieurs sociétés spécialisées dans ce domaine. »*

M. Mairy (PS) développe cette interpellation en ces termes : « *Nous avons appris que les travaux de rénovation du collège JJR à Fleurier avaient été confiés à une entreprise vaudoise. Nous imaginons que le CC s'est plié à la législation et à la loi sur les attributions des marchés publics, mais nous serions heureux de l'entendre répondre à cette question et nous rassurer sur ce point.* »

M. Fatton (cc) remercie tout d'abord le groupe PS pour son interpellation qui va lui permettre de reprendre les procédures des marchés publics et ainsi clarifier la situation. Il rappelle que les marchés publics sont régis par la loi cantonale du 23 mars 1999 ainsi que par un règlement d'application. Les communes sont soumises à cette procédure et peuvent l'être à 2 titres, soit au niveau international, soit au niveau national.

Le champ d'application des marchés publics est régi en 3 grandes familles : les fournitures, les services et la construction avec en fonction des valeurs seuils et des procédures différentes. Certaines permettent d'adjuger des travaux de gré à gré, sur invitation ou selon une procédure ouverte ou sélective.

Il rappelle dès lors ces différentes valeurs-seuils, sans la TVA, et les procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux conformément au règlement d'application :

CHAMP D'APPLICATION	FOURNITURES (valeurs-seuils en CHF)	SERVICES (valeurs-seuils en CHF)	CONSTRUCTION (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Par gros-œuvre, on entend tous les travaux nécessaires à la structure porteuse d'une construction, les autres travaux relèvent du second-œuvre.

La procédure de gré à gré permet au pouvoir adjudicateur de confier directement le marché à un soumissionnaire sans procéder à un appel d'offre, pour autant qu'elle soit dans les valeurs-seuils. La procédure sur invitation autorise le pouvoir adjudicateur à choisir les soumissionnaires qu'il entend inviter directement à lui remettre des offres sans procéder à un appel d'offre public. La procédure demande, dans la mesure du possible, au minimum 3 offres. M. Fatton précise que Val-de-Travers pratique généralement sur 3 offres régionales, plus une offre extérieure.

En procédure d'invitation ou de gré à gré, le pouvoir adjudicateur peut renoncer à définir les critères d'aptitude contrairement à la procédure ouverte. La procédure est dite ouverte lorsque le soumissionnaire peut à la suite d'un appel d'offre public, présenter une offre. Les offres sont jugées d'abord selon les critères d'aptitude et ceux-ci sont définis par les marchés publics et plus particulièrement par le groupe romand pour les marchés publics.

En moyenne, il y a 5 critères d'adjudication pour les procédures ouvertes ou sélectives. L'appel d'offre est publié dans la Feuille officielle ou sur le site Internet des collectivités suisses consacré aux marchés publics (SIMAP).

En ce qui concerne les travaux de rénovation de l'enveloppe du collège du Val-de-Travers, il confirme qu'il s'agit donc au vu du montant d'une procédure ouverte. Cette soumission a été publiée sur le SIMAP et dans la Feuille officielle. Le critère de l'éducation a été ajouté sur l'appel d'offre. 6 entreprises ont soumissionné. Le rapport d'adjudication a ensuite été rempli et prend en compte non seulement le prix de l'offre mais également les critères d'adjudication. Sur les 6 entreprises soumissionnaires, une seule d'entre elle était de la région du Val-de-Travers. La première entreprise Egokiefer SA, citée plus haut, a adressé une offre pour fr. 482'035.-. La deuxième entreprise, qui n'était pas locale, a fait une offre de 8,71 % plus élevée, soit environ fr. 33'000.- de plus. La troisième entreprise a transmis un devis avec un taux de 21,89 %, soit fr. 83'000.- de différence par rapport à la première soumission. La quatrième entreprise à 23 %, la cinquième à 29 % et la dernière entreprise à 33 %. Les marchés publics imposent le fait d'attribuer les travaux à l'entreprise

la plus intéressante économiquement, ce que la commune a fait. C'est donc cette entreprise hors Val-de-Travers qui s'est vu confier ces travaux.

M. Mairy (PS) indique qu'il n'est pas entièrement satisfait de la situation mais tout à fait de la réponse du CC.

2. Interpellation **URGENTE** (déposée samedi 11 mai) du groupe POP concernant **l'attribution des travaux de maçonnerie de la Maison de l'absinthe**

M. Fattou confirmant qu'il répondra à cette interpellation, le président considère l'urgence comme acceptée et ne la met pas au vote.

*« 1. D'après nos informations, les travaux de maçonnerie de la « Maison de l'Absinthe » seraient attribués à l'entreprise Piemontesi SA de Cernier à Val-de-Ruz alors que plusieurs entreprises de Val-de-Travers étaient intéressées par ce chantier.*

*2. De plus, toujours d'après nos informations, les travaux devraient commencer aujourd'hui 13 mai 2013 alors que le droit de recours fixé à 10 jours pour s'opposer à l'attribution de ces travaux court jusqu'au 17 mai 2013 !*

*Si cela devait être le cas, le POP serait surpris et fâché de cette situation. En effet, une telle décision irait à l'encontre de la motion acceptée par le Conseil général 15 février 2011 intitulée « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique » qui stipule notamment que les travaux doivent être attribués chaque fois que cela est possible à des entreprises de la région.*

*Confirmez-vous l'exactitude des informations citées ci-dessus (points 1 et 2) ?*

*Si c'est le cas, nous demandons au Conseil communal que :*

- ✓ Les travaux ne soient pas commencés avant le délai du 17 mai pour permettre d'éventuels recours.*
- ✓ Il favorise les entreprises communales à devis égal ou légèrement supérieur.*
- ✓ Il revienne sur sa décision d'attribution du chantier « Maison de l'Absinthe » pour le confier à une ou des entreprise(s) de la place. »*

M. Fattou (cc) remercie également le groupe POP pour son interpellation et espère pouvoir éclaircir la situation. Il indique que la mise en soumission des travaux de maçonnerie de la Maison de l'Absinthe n'était quant à elle pas soumise à la procédure ouverte des marchés publics, et celle de gré à gré n'était pas possible non plus. C'est donc la procédure sur invitation qui a été appliquée. 3 offres régionales et une offre extérieure ont été demandées. Les 3 entreprises locales invitées ont déposé leur soumission, toute comme l'entreprise extérieure qui a finalement été retenue.

Selon les résultats, la première entreprise Piemontesi SA du Val-de-Ruz a obtenu le travail pour avoir transmis une offre de fr. 356'539.-. Les 3 autres entreprises du Vallon ont adressé des offres dépassant de 4,61 % (+ fr. 16'000.-), de 9,34 % (+ fr. 33'000.-) et de 17,9 % (+ fr. 63'000.-) la première. Dans ce dossier, les considérations financières ont primé. L'entreprise qui s'est vu confier ces travaux a garanti que l'ensemble des matériaux seraient pris à la centrale béton de Fleurier. Il ajoute que 2 de ses employés sont domiciliés dans notre commune.

Il explique que, pour une procédure sur invitation, les marchés publics n'imposent pas d'attribuer les travaux selon des critères précis. En effet, l'expérience a démontré que le recours à des critères pour cette procédure engendrait davantage de difficultés aux petites entreprises qui peinent à remplir ces conditions d'adjudication. Le CC a pensé que cette solution était la bonne et que les différences étaient relativement importantes pour justifier sa décision.

Le groupe POP souhaite que la commune favorise les entreprises de la place à devis égal ou légèrement supérieur. Il souhaite à ce sujet connaître où se situe la limite pour cette petite différence, 1 %, 2 %, 5 %, 7 % ? Il indique que l'entreprise retenue était économiquement la plus intéressante.

Il confirme ensuite que le dicastère des infrastructures a effectivement demandé d'avancer le début des travaux étant donné que le dépôt de plans a circulé dans l'ensemble des services et le permis de construire définitif arrivera d'ici 15 jours. Par contre, il précise qu'il n'est pas question de commencer les travaux de génie civil tant que la procédure de recours n'est pas échue. A ce jour, seuls les échafaudages ont été posés, ceci afin de commencer les travaux dès la fin du recours. La procédure d'adjudication des échafaudages a été réalisée à mi-avril, les dates de recours sont passées. Aussi, il semble important au CC d'aller de l'avant dans ce projet pour pouvoir le finaliser avant le début de l'été prochain.

Il conçoit qu'il est possible de revenir sur chaque décision, mais ne pense pas que cela soit juste. En effet, l'entreprise retenue pourrait aussi déposer un recours, car elle a rempli l'ensemble du cahier des charges de la procédure sur invitation. Il rappelle enfin que le CC par le biais des crédits d'investissements est garant d'obtenir les prix les plus compétitifs en tenant compte aussi de la conjoncture.

Il ajoute que les 3 entreprises de la place qui ont soumissionné se sont déjà vu confier des travaux sur le plan communal. Le dicastère a toujours essayé d'attribuer ces travaux selon un tournus de manière à faire en sorte que toutes les entreprises locales se voient un jour attribuer un mandat. A ce sujet, il lui semble que les entreprises sont satisfaites de ce roulement et que peu d'échos affirmant que les entreprises régionales sont défavorisées ou n'ont pas eu de travail durant ces 4 dernières années se font entendre.

M. Vaucher (POP) se déclare satisfait de la réponse mais pas de la forme ni de la manière dont cela s'est passé.

---

## 11. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président indique que, conformément à l'article 3.7 du règlement général, nous allons nommer un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs.

Sur proposition des partis, sont élus tacitement :

- |   |   |
|---|---|
| <b>a) Président</b>                     | M. Daniel Dreyer (PLR)                          |
| <b>b) 1<sup>er</sup> Vice-président</b> | M. Alexandre Willener (UDC)                     |
| <b>c) 2<sup>e</sup> Vice-président</b>  | M. Manuel Gonzalez (PS)                         |
| <b>d) Secrétaire</b>                    | Mme Nathalie Ebner Cottet (PS)                  |
| <b>e) Secrétaire-suppléant</b>          | M. Pierre-Alain Wyss (PLR)                      |
| <b>f) Questeurs</b>                     | Mme Amanda Ioset (POP) et<br>M. Loïc Frey (UDC) |

M. Bernard Rosat (PS) cède la parole à son successeur.

M. Dreyer (PLR) souhaite prononcer quelques mots : *« C'est avec une émotion certaine que je vous remercie de la confiance témoignée à l'occasion de mon accession à la présidence du Conseil général de la commune de Val-de-Travers. Je vous avoue faire preuve d'une certaine fierté à assurer cette fonction, car j'ai la plus haute estime pour notre démocratie et pour la terre vallonnaise ! Je suis fier et heureux également qu'un agriculteur, en plus du petit village de Boveresse, devienne ainsi premier citoyen de notre belle commune. »*

*La bienséance veut, et j'y souscris très volontiers, que je remercie mon prédécesseur, M. Bernard Rosat, pour la belle manière avec laquelle il a maîtrisé les débats de nos assemblées. Un président du Conseil général, c'est un peu comme un arbitre de football. Moins on le voit, meilleur il est ! Pour moi, la discrétion est en effet une qualité essentielle. Savoir se mettre au service des femmes et des hommes, au service des débats. Certes, je saurai, si nécessaire, adresser un ou deux cartons jaunes. Mais de grâce, aidez-moi à ne point en abuser pendant cette année !*

*Notre démocratie est déjà passablement malmenée par un taux d'abstention indigne de nos sociétés, faisons donc en sorte que nos débats, même vifs et antagonistes, permettent la suite de la construction de notre belle commune de Val-de-Travers. Merci de votre indulgence et au besoin, merci également de votre sens de l'écoute et du partage, merci au public de continuer à participer à nos délibérations.*

*Pour ma part, je mettrai tout en œuvre pour représenter dignement la commune. Merci de votre attention ! »*

M. Rosat (PS) remercie son successeur à la présidence. Un repas attendant l'ensemble des membres du Législatif, il ne souhaite pas rallonger la séance. Toutefois, au terme de son mandat à la présidence, il aimerait tout de même remercier les membres du Conseil général pour lui avoir confié cette tâche en espérant avoir été à la hauteur. Il remercie également la Chancellerie pour son travail de préparation des séances ainsi qu'au bon accueil qu'elle a réservé à certaines de ses incertitudes, le chancelier, M. Alexis Boillat, ainsi que Mmes Caroline Gaspar et Alexandra Schmied Fatton pour leur aide. Il remercie le Conseil communal, puisque l'Exécutif est incontournable pour l'élaboration de l'ordre du jour et le déroulement des séances.

Il prononce enfin quelques mots à l'attention de son successeur qui vient d'être désigné : « *Mais oui Daniel tout est simple et tout est prévu dans le règlement général de commune, donc, ne te fais pas de soucis ! Sauf que tu seras président et que c'est à partir de là que cela se complique ! Je te souhaite donc beaucoup de satisfaction dans ta nouvelle fonction !* »

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, M. Rosat remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Bernard Rosat

Pierre-Alain Wyss

### **Motions en suspens :**

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011, prolongation acceptée le 17 décembre 2012
- ✓ PLR : « Réorganisation de l'administration : et la suite ? », acceptée par le CG lors de sa séance du 17 décembre 2012
- ✓ PS « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de sa séance du 25 mars 2013